



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 30/07/2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 03/09/2015	N° d'enregistrement F09315 P 0162
--	---	---

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DE L'ANCIEN CHEMIN DE CABRIS - Z.I. de La Festre - Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

VIAUD, Jérôme - Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 9 8 5 7 0 0 0 1 2

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique : 6, Sous-rubrique : d	Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km La longueur du projet est de 430 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet se situe sur la zone d'activités de la Festre, à l'est du territoire de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, en entrée de ville au niveau de la route départementale n°13.

La zone d'activités est notamment spécialisée dans la parfumerie et les arômes alimentaires. Elle est ouverte depuis 1994 et regroupe aujourd'hui une trentaine d'entreprises, ce qui représente plus de 400 salariés.

L'ensemble des voiries de la zone d'activité ne permet pas d'assurer une bonne fonctionnalité de la circulation interne. En effet, les accès, les livraisons et la circulation des poids lourds sont difficiles.

Pour améliorer ce fonctionnement, il a été décidé d'aménager une voie de contournement, à double sens, de la zone d'activités.

Et donc de requalifier l'ancien chemin de Cabris.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet portera notamment sur :

- une amélioration des espaces par rapport aux aménagements publics de la zone,
- une amélioration et une rénovation générale des réseaux,
- une réfection de la voie,
- une amélioration des cheminements piétons,
- une amélioration et la sécurisation des accès,
- une amélioration du système d'assainissement pour le captage et le drainage des eaux pluviales,
- une mise en valeur des espaces communs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le chemin sera aménagé pour accueillir un trafic PL régulier.

Il aura les caractéristiques géométriques suivantes:

- longueur : 430 m
- largeur minimum de 6,50 m de voirie et 1.5 m d'accotement

Les principaux aménagements seront les suivants :

- traitement des eaux pluviales avec la réalisation d'une noue paysagère sur toute la longueur du chemin
- déviation partielle des réseaux
- mise en œuvre des nouveaux réseaux
- mise en place d'un réseau d'éclairage public
- réalisation de la nouvelle voirie pour véhicules lourds conformément à la norme NF-842-41
- réalisation du cheminement piétonnier
- réalisation du traitement paysager de ce chemin
- mise en place de la signalisation verticale et horizontale

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ces travaux d'aménagement de l'ancien chemin de Cabris est le tronçon manquant pour permettre aux entreprises de la zone d'activités d'être totalement accessible.

Les fonctionnalités de la circulation interne seront améliorées :

- sécurisation des accès,
- sécurisation des livraisons,
- amélioration de la circulation des poids lourds,
- mise en valeur des espaces.

La prévision du trafic :

- le trafic routier sera plus diffus et mieux réparti entre les différentes entrées
- le trafic routier ne sera pas augmenté à court terme dans la mesure où il n'y a pas d'augmentation du nombre d'entreprise.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pas d'autorisation administrative particulière pour ce projet

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise de voirie	4500 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ancien chemin de Cabris
Commune de Saint-Sézaire-sur-
Siagne

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 47 ' 32 " Est Lat. 43 ° 38 ' 59 " Nord

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Voirie de desserte de la zone d'activité et accès riverains.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'occupation des sols approuvé 30/03/94 modifié les 3/11/94, 30/08/2002, 8/12/2006, 11/06/2010

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	Frange sud à la DTA
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR Pré-Alpes Azur
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRIF approuvé le 6/08/2002
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Monument classé - Dolmen dit de La Graou
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Un réseau d'arrosage sera installé et raccordé au réseau d'alimentation en eau potable pour les végétaux qui seront mis en place.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	La gestion des eaux pluviales de ruissellement de voirie sera assurée par les noues paysagères. En effet, le dévers de la chaussée sera orienté vers ces noues. Leurs fondations seront constituées de ballast enveloppée par du géotextile. Les volumes d'eau pluviale seront concentrés dans ces noues sur toute la longueur de la voie soit 430 m.
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le profil en long de la voie est "calqué" sur celui du terrain naturel. Les matériaux issus des terrassements pourront éventuellement être réutilisés en fonction de leurs qualités, pour la constitution de la structure de la nouvelle chaussée. Il y aura un équilibre des volumes de déblais et de remblais
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Il n'est pas prévue de destruction ni de perturbation de la biodiversité existante.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet consiste à recalibrer un chemin déjà existant.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	L'installation de poteaux incendies viendra compléter l'installation existante.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	L'aménagement de ce chemin va entraîner un report du trafic PL de la zone d'activités sur la périphérie de la ZA.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	La diffusion du bruit de la circulation sera donc perceptible sur cette nouvelle voie. Le niveau sonore lié au trafic sera moins concentré au centre de la ZA et plus diffus. Il sera donc globalement en baisse.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	Les odeurs seront liées à la circulation routière sur ce secteur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Des vibrations seront perceptibles en phase travaux, lors de la réalisation de la nouvelle structure de chaussée.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ ☐ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒		Le projet prévoit la possibilité de mettre en place un éclairage public sur cette voie.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☒ ☐		Les rejets seront issus du trafic routier de la zone d'activités.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒		Ce projet comporte un "volet" paysager : - création de noues paysagères - conservation des chênes existants - plantations d'arbres de type Méliá
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐		Amélioration des fonctionnalités de la zone d'activités.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une étude d'impact pour plusieurs raisons :

- le chemin est existant, le projet prévoit un recalibrage de celui-ci,
- plusieurs entreprises de la zone d'activités ont déjà leurs accès sur ce chemin,
- un traitement paysager est prévu pour tenir compte de l'environnement de ce projet,
- le trafic routier de la zone ne sera pas augmenté mais plus diffus sur son ensemble,
- la gestion des eaux pluviales est prise en compte avec les noues paysagères,
- le milieu naturel est préservé,
- les risques et les nuisances sont minimales et aux besoins complétés (réseaux incendies, traitements paysagers).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note de présentation du projet Plan général des travaux Note relative à la gestion des eaux pluviales de ce projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Grasse

le, 15 juin 2015

Signature

Le président,
Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes

